CONDITIONS TARIFAIRES

Tarification

En vigueur au 1er janvier 2027 · Pire AM

Pire Asset Management SA | L'humain est capital
Boulevard Audent 29, 6000 Charleroi · pire.be

Sommaire

01 **Détails des frais** **3**

1. Rémunération de service 3

1.1. Gestion discrétionnaire 3

1.2. Conseil structurel en investissement 5

1.3. Conseil ponctuel en investissement 6

1.4. Réception et transmission d'ordres 6

2. Courtage sur transaction 7

2.1. Exécution d'ordres sur une plateforme de négociation 7

2.2. Exécution d'ordres en dehors d'une plateforme de négociation 7

3. Autres frais 9

4. Taux d'intérêt 11

5. Informations complémentaires 11

02 **Illustration de l'impact des frais sur le rendement** **12**

Action Euronext Bruxelles ou USA 13

ETF iShares MSCI Japan UCITS USD - Dis (TER 0,59%) 14

Obligation négociée sur le marché secondaire de maturité résiduelle de 5 années 15

SICAV Placeuro Euro Corporate Bonds - Dis (TER 1,62%) 16

03 **Annexe** **17**

Coordonnées des agences 18

01 Détails des frais

1. Rémunération de service

1.1. GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Le service de gestion discrétionnaire de portefeuille se décline en plusieurs styles de gestion, qui se distinguent principalement par les types d'instruments financiers auxquels ils ont recours et, partant, le montant minimum à investir pour atteindre une saine diversification. Certains styles se concentrent sur des secteurs spécifiques et ne sont accessibles qu'en complément à d'autres investissements. Une description détaillée de l'offre de service de gestion discrétionnaire de portefeuille est disponible dans un document séparé.

Style de gestion	Types d'instruments financiers	Seuil d'accès	Profils de risque
Gestion CONVICTION	Actions & obligations individuelles Fonds d'investissement	500.000 €	Agressif, Offensif, Equilibré, Défensif
Gestion TRACKERS / Gestion PROTECT	Fonds d'investissement indexés Obligations individuelles	100.000 €	Agressif, Offensif, Equilibré
		175.000 €	Défensif
		350.000 €	Conservateur
Gestion COLLECTIVE	Fonds d'investissement gérés par Pire AM	25.000 €	Tous profils
Gestion IMMOBILIERE	Sociétés immobilières Fonds d'investissement Obligations individuelles	250.000 €	Défensif
		75.000 €	Agressif
Gestion THEMATIQUE	Fonds d'investissement sectoriels	100.000 €	Agressif
Gestion HORIZON	Fonds d'investissement gérés par Pire AM	Sans seuil	Tous profils
Gestion RDT	Fonds d'investissement RDT	250.000 €	Agressif

Gestion CONVICTION | Gestion TRACKERS | Gestion COLLECTIVE | Gestion THEMATIQUE | Gestion HORIZON | Gestion RDT | Gestion PROTECT

Profil	De 0 € à 500.000 €	De 500.000 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Conservateur / Défensif	1,10%	0,85%	0,60%
Equilibré	1,25%	1,00%	0,75%
Offensif / Agressif	1,50%	1,25%	1,00%

Gestion IMMOBILIERE

Profil	De 0 € à 500.000 €	De 500.000 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Défensif (30%)	1,00%	0,75%	0,50%
Agressif (100%)	1,00%	0,75%	0,50%

La Gestion CONVICTION est soumise à des honoraires minimum de 5.000 € par an.

La Gestion TRACKERS, la Gestion THEMATIQUE, la Gestion RDT, la Gestion PROTECT et la Gestion IMMOBILIERE (Défensif) sont soumises à des honoraires minimum de 1.250 € par an.

La Gestion IMMOBILIERE (Agressif) est soumise à des honoraires minimum de 750 € par an.

La Gestion COLLECTIVE est soumise à des honoraires minimum de 200 € par an.

Les honoraires de gestion sont exprimés en taux annuels, par tranche. Ils sont calculés sur la base de la valeur moyenne du portefeuille à chaque fin de mois. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre. La dégressivité s'applique par tranche. Les taux s'entendent hors TVA.

Les honoraires de gestion minimum sont exprimés en montants annuels hors TVA. Si les honoraires calculés pour un trimestre sont inférieurs au quart du montant minimum (le cas échéant, *prorata temporis*), ce dernier constitue les honoraires de gestion pour le trimestre sous revue.

Les rémunérations perçues par Pire AM pour la distribution de produits d'investissement (voir « Trailer Fee » dans l'annexe) sont, le cas échéant, remboursées.

Une ristourne équivalente au taux des honoraires que Pire AM perçoit pour la gestion d'organismes de placement collectif (voir « Proper Fee » dans l'annexe) est appliquée aux montants moyens investis dans ces organismes de placement collectif pour la Gestion COLLECTIVE et la Gestion HORIZON. Ces montants font l'objet d'un remboursement individualisé et trimestriel.

Les honoraires de gestion comprennent les frais suivants :

- Rémunération pour la gestion intellectuelle du portefeuille,
- Droits de garde,
- Courtages sur transactions,
- Frais d'encaissement de dividendes et de coupons et d'opérations sur titre,
- Frais d'adressage de courrier,
- Frais de change,
- Le cas échéant, consultation du compte sur application mobile.

Les honoraires de gestion ne comprennent pas : lorsque des instructions sont transmises par le(s) titulaire(s), mandataire(s) ou toute autre personne autorisée sur un compte sous mandat de gestion discrétionnaire, les opérations induites sont soumises à la tarification de base décrite aux points 2 et 3 ci-après. A titre illustratif, en cas de demande par le Client d'un retrait de liquidités du compte, un courtage sur les éventuelles transactions nécessaires à la génération de ces liquidités sera appliqué conformément aux conditions reprises au point 2 ci-après. Les honoraires de gestion restent dus.

1.2. CONSEIL STRUCTUREL EN INVESTISSEMENT

Profil	De 0 € à 1.000.000 €	Au-delà de 1.000.000 €
Conservateur / Défensif	0,75%	0,75%
Equilibré	1,00%	0,75%
Offensif / Agressif	1,25%	1,00%

Le conseil structurel en investissement est soumis à des honoraires minimum de 2.500 € par an.

Les honoraires de conseil sont exprimés en taux annuels, par tranche. Ils sont calculés sur la base de la valeur moyenne du portefeuille à chaque fin de mois. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre. La dégressivité s'applique par tranche. Les taux s'entendent hors TVA.

Les honoraires de conseil minimum sont exprimés en montants annuels hors TVA. Si les honoraires calculés pour un trimestre sont inférieurs au quart du montant minimum (le cas échéant, *prorata temporis*), ce dernier constitue les honoraires de conseil pour le trimestre sous revue.

Les rémunérations perçues par Pire AM pour la distribution de produits d'investissement (voir « Trailer Fee » dans l'annexe) sont, le cas échéant, remboursées.

Les honoraires de conseil structurel comprennent les frais suivants :

- Rémunération pour le conseil en investissement,
- Droits de garde,
- Frais d'encaissement de dividendes et de coupons et d'opérations sur titre,
- Frais d'adressage de courrier,
- Le cas échéant, consultation du compte sur application mobile.

Le service de conseil structurel en investissement donne droit à une réduction de 20% sur les frais de transaction.

1.3. CONSEIL PONCTUEL EN INVESTISSEMENT

Le service de conseil ponctuel en investissement est gratuit. La tarification de base décrite aux points 2 et 3 ci-après est d'application.

Pire AM est susceptible de percevoir et conserver une rémunération pour la distribution de produits d'investissement. Les produits d'investissement qui rémunèrent Pire AM pour leur distribution sont identifiés et leurs taux de rémunération sont précisés dans l'annexe (voir « Trailer Fee » dans l'annexe).

1.4. RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES

Le service de réception et transmission d'ordres est gratuit. La tarification de base décrite aux points 2 et 3 ci-après est d'application.

Pire AM est susceptible de percevoir et conserver une rémunération pour la distribution de produits d'investissement. Les produits d'investissement qui rémunèrent Pire AM pour leur distribution sont identifiés et leurs taux de rémunération sont précisés dans l'annexe (voir « Trailer Fee » dans l'annexe).

2. Courtage sur transaction

2.1. EXÉCUTION D'ORDRES SUR UNE PLATEFORME DE NÉGOCIATION

Instruments financiers visés : actions, warrants (seulement la négociation), fonds indexés cotés (ETF ou trackers), obligations, certificats, Turbos, droits.

Marchés	Taux	Frais minimum — Conseil ponctuel en investissement	Frais minimum — Autres services
Tous (sauf ceux cités ci-dessous)	1,00%	50 €	25 €
Expert Market Belgique	2,30%	250 €	250 €
Titres nominatifs	1,00% + frais de correspondant	50 €	50 €

En cas d'exécution partielle, le courtage, le frais minimum et le frais fixe s'appliquent à la première exécution. Seuls le courtage et le frais fixe s'appliquent aux exécutions suivantes, qui ne supportent donc pas le frais minimum.

En cas d'achat ou de vente de droits, le frais minimum n'est pas d'application.

En date de la présente tarification, les frais de correspondant relatifs aux titres nominatifs s'élèvent à 200 €. Ces frais sont susceptibles de modification par le correspondant.

2.2. EXÉCUTION D'ORDRES EN DEHORS D'UNE PLATEFORME DE NÉGOCIATION

A. Obligations

Transaction / Marché	Contre-valeur	Taux	Frais fixe
Souscription / Marché primaire	Toutes	Prix d'émission[1]	Néant
Achat, vente / Marché secondaire	Toutes	1,00%[2]	10 €

B. OPCVM - SICAV - Fonds commun de placement (marché primaire)

Statut OPCVM	Taux	Frais minimum
UCITS	1,20%	75 €
Non UCITS	1,50%	125 €

[1] Le prix d'émission est d'application, pour les services de conseil ponctuel et structurel en investissement et réception et transmission d'ordres, s'il comprend une rémunération de l'émetteur ou du placeur principal (« lead manager ») en faveur de Pire AM pour le placement de l'émission. Dans le cas contraire, le tarif du marché secondaire est d'application.

[2] Le taux est appliqué sur le prix net payé au correspondant.

Les OPCVM de type UCITS sont les organismes de placement collectif en valeurs mobilières qui :

- satisfont à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, et
- sont enregistrés auprès de la FSMA pour commercialisation en Belgique.

Les OPCVM de type Non UCITS sont tous les autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières, y compris les OPCVM qui sont considérés comme UCITS dans d'autres pays de l'Union européenne.

Les informations relatives aux autres frais d'un OPCVM, notamment les frais de gestion ou les frais courants, sont disponibles dans le prospectus, le rapport annuel et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI ou KIID en anglais) du fonds.

2.3. DEVISES BILLETS ET OR PHYSIQUE

Opération	Contre-valeur	Taux
Devises et Or	De 0 € à 4.000 €	5,00% sur le prix du marché
Devises et Or	De 4.000 € à 10.000 €	4,00% sur le prix du marché
Devises et Or	Au-delà de 10.000 €	2,00% sur le prix du marché

L'expertise préalable à la vente de devises billets ou d'or physique est facturée 20 € TVAC. Elle est offerte si le Client conclut la vente des billets ou de l'or à Pire AM. Un minimum de 20 € TVAC est prélevé pour toute opération inférieure à 300 €.

3. Autres frais

Prestation		Tarif hors TVA	Tarif TVA comprise
Frais d'adressage de courrier	Envoi courrier électronique	Gratuit	Gratuit
	Envoi courrier postal	250,00 € p.a.	302,50 € p.a.
	Courrier mis à disposition	300,00 € p.a.	363,00 € p.a.
Consultation portefeuille de manière électronique	« Mon Portefeuille » sur site internet	Gratuit	Gratuit
	Application mobile	25,00 € p.a.	30,25 € p.a.
Opération de change en compte	Contre-valeur < 10.000 €	1,50%	1,50%
	Contre-valeur ≥ 10.000 €	0,50%	0,50%
Encaissement de coupons	Par code ISIN	2,50 €	3,025 €
Opération sur titres (souscription, attribution, OPA, OPE)	Par code ISIN	10,00 €	12,10 €
Droits de garde	Taux annuel	0,20% p.a.	0,242% p.a.
	Minimum par instrument financier	Dans l'univers : 12,00 € p.a. Hors univers : 100,00 € p.a.	Dans l'univers : 14,52 € p.a. Hors univers : 121,00 € p.a.
Virement hors Zone SEPA		0,12% Minimum de 10,00 €	0,1452% Minimum de 12,10 €
Transfert interne de titres		Gratuit	Gratuit
Transfert entrant de titres		Gratuit	Gratuit
Transfert sortant de titres	Par code ISIN	100,00 €	121,00 €
Clôture de compte		15,00 €	18,15 €
Déclaration de succession		200,00 €	242,00 €
Recherche administrative & circularisation		100,00 € p.a.	121,00 € p.a.
Traitement administratif d'un compte pour l'obtention d'un précompte mobilier réduit sur les dividendes d'origine française		150,00 € p.a.	181,50 € p.a.

Les droits de garde sont exprimés en taux annuels. Ils sont calculés sur la base de la valeur moyenne des instruments financiers en portefeuille à chaque fin de mois. Ils sont prélevés à la fin de chaque trimestre. Les droits de garde minimum sont exprimés en montants annuels. Si les droits calculés pour un trimestre sont inférieurs au quart du montant minimum (le cas échéant, *prorata temporis*), ce dernier constitue les droits de garde pour le trimestre sous revue.

L'univers d'investissement comprend une sélection d'actions cotées, d'obligations et d'organismes de placement collectif. Il est disponible sur notre site internet www.pire.be/univers-dinvestissement. Le fait pour un instrument financier d'appartenir à notre univers d'investissement ne peut en aucun cas être interprété comme une recommandation d'acheter, de souscrire, de vendre ou de rembourser ledit instrument financier. L'établissement d'un univers d'investissement délimité a pour seul but de faciliter le traitement (paramétrage des données nécessaires à l'élaboration du rapport pré-transactionnel, passation des ordres et comptabilisation) des instruments financiers qui en font partie. L'univers d'investissement est suffisamment large pour permettre une gestion très diversifiée de ses avoirs mobiliers.

4. Taux d'intérêt

Pire AM applique un taux d'intérêt débiteur de 8,00% par an pour tout solde espèces négatif.

Les intérêts débiteurs sont calculés quotidiennement et prélevés mensuellement sur la base des taux annuels précités.

5. Informations complémentaires

Les différents services sont décrits dans des documents intitulés « offre de service » liés à chaque service.

Avant de fournir un service d'investissement, Pire AM doit procéder à la détermination du service adéquat et du profil d'investisseur.

Une rémunération de distribution (« Trailer Fee ») est une rémunération périodique versée au distributeur par le gestionnaire d'un produit d'investissement dans le cadre de la distribution de ce produit. La liste des produits d'investissement distribués de façon rémunérée par Pire AM est détaillée en annexe. Cette liste est exhaustive. Elle comprend, pour chaque produit, la rémunération de Pire AM. Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment sans préavis, soit que Pire AM a conclu un accord de distribution pour des nouveaux produits d'investissement, soit que Pire AM a cessé de distribuer certains produits d'investissement, soit que la rémunération de Pire AM a été modifiée. La liste en vigueur est toujours disponible sur le site internet, au siège social ou dans les agences indépendantes de Pire AM. Le Client peut demander à tout moment à sa personne de contact habituelle de lui faire parvenir sans frais la liste en vigueur. Pire AM gère, par sous-délégation, certains des produits financiers qu'elle distribue. Pour cette mission, Pire AM perçoit une rémunération de gestion (« Proper Fee »).

Les « Proper Fees » rémunèrent la gestion intellectuelle d'un produit d'investissement.

Les « Trailer Fees » rémunèrent la distribution d'un produit d'investissement.

Pire AM s'engage à rembourser toute rémunération de distribution qu'elle percevrait au Client ayant opté pour un service de gestion de portefeuille ou de conseil structurel en investissement.

La présente tarification fournit les informations de tarification des opérations les plus courantes.

Excepté la TVA, les autres taxes ne sont pas mentionnées dans la présente tarification. Ces taxes sont à ajouter au coût global du compte. Il s'agit notamment de la taxe sur les opérations de bourse, du précompte mobilier, de la taxe sur les comptes-titres et de la taxe sur les plus-values sur les actifs financiers.

02 Illustration de l'impact des frais sur le rendement

Nous présentons ci-dessous une estimation de l'impact des frais sur le rendement d'instruments financiers communément utilisés chez Pire AM. Pour chacun des quatre instruments financiers retenus à titre illustratif, nous supposons un investissement initial de 20.000 € et une vente, le cas échéant un remboursement, de la totalité de la position au terme d'une période de détention de cinq années pour une contrevaleur de 25.000 € pour un investissement en actions et de 20.000 € pour un investissement en obligations (les intérêts sont supposés être consommés).

Les frais repris ci-dessous sont répartis en faveur de leurs bénéficiaires, à savoir, d'une part, des tiers (principalement l'Etat ou des correspondants) et, d'autre part, Pire AM.

Pour chaque instrument financier, les coûts sont présentés en fonction de plusieurs services possibles : Gestion discrétionnaire « Gestion CONVICTION » ou « Gestion COLLECTIVE », Conseil structurel en investissement (CSI), Conseil ponctuel en investissement (CPI) et Réception et transmission d'ordres (RTO).

Le profil de risque retenu par hypothèse est de type « Equilibré ».

Les frais comprennent les rémunérations de service, les courtages sur transactions, y compris les frais de correspondants, les éventuels frais propres aux produits financiers (frais de gestion, de distribution, administratifs, etc.) et les droits de garde.

Les frais repris dans les calculs intègrent la TVA, le précompte mobilier (OPCVM) et la taxe sur opération de bourse mais pas la taxe sur les comptes titres.

L'impact des frais et taxes sur le rendement est exprimé en montant et en pourcentage pour la première année de l'investissement et pour les cinq années de détention (cumul des frais et taxes annualisé linéairement).

Ces montants ou pourcentages viennent donc en déduction du rendement dégagé par l'instrument financier.

Ces tableaux sont fournis à titre purement indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

Votre personne de contact se tient à votre disposition pour vous fournir toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Action Euronext Bruxelles ou USA

CONV. = Gestion CONVICTION. Montants en euros. Pourcentages annualisés.

Frais / bénéficiaire	CONV. An 1	CONV. 5 ans	CSI An 1	CSI 5 ans	CPI An 1	CPI 5 ans	RTO An 1	RTO 5 ans
En faveur de Tiers								
TVA	52,50	295,31	37,80	212,63	8,40	47,25	8,40	47,25
Taxe sur opérations de bourse	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50	70,00	157,50
Commissions sur les produits d'investissement	–	–	–	–	–	–	–	–
En € (cumulé)	**122,50**	**452,81**	**107,80**	**370,13**	**78,40**	**204,75**	**78,40**	**204,75**
En % (annualisé)	0,61%	0,40%	0,54%	0,33%	0,39%	0,18%	0,39%	0,18%
En faveur de Pire AM								
Frais de transactions	–	–	168,00	376,00	200,00	450,00	200,00	450,00
Rémunération de service	250,00	1.406,25	180,00	1.012,50	–	–	–	–
Droits de garde	–	–	–	–	40,00	225,00	40,00	225,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	–	–	–	–	–	–	–	–
En € (cumulé)	**250,00**	**1.406,25**	**348,00**	**1.388,50**	**240,00**	**675,00**	**240,00**	**675,00**
En % (annualisé)	1,25%	1,25%	1,74%	1,23%	1,20%	0,60%	1,20%	0,60%
Coût total TVAC								
En € (cumulé)	**372,50**	**1.859,06**	**455,80**	**1.758,63**	**318,40**	**879,75**	**318,40**	**879,75**
En % (annualisé)	1,86%	1,65%	2,28%	1,56%	1,59%	0,78%	1,59%	0,78%

ETF iShares MSCI Japan UCITS USD - Dis (TER 0,59%)

CONV. = Gestion CONVICTION. Montants en euros. Pourcentages annualisés.

Frais / bénéficiaire	CONV. An 1	CONV. 5 ans	CSI An 1	CSI 5 ans	CPI An 1	CPI 5 ans	RTO An 1	RTO 5 ans
En faveur de Tiers								
TVA	52,50	295,31	37,80	212,63	8,40	47,25	8,40	47,25
Taxe sur opérations de bourse	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00	24,00	54,00
Commissions sur les produits d'investissement	118,00	663,75	118,00	663,75	118,00	663,75	118,00	663,75
En € (cumulé)	**194,50**	**1.013,06**	**179,80**	**930,38**	**150,40**	**765,00**	**150,40**	**765,00**
En % (annualisé)	0,97%	0,90%	0,90%	0,83%	0,75%	0,68%	0,75%	0,68%
En faveur de Pire AM								
Frais de transactions	–	–	168,00	376,00	200,00	450,00	200,00	450,00
Rémunération de service	250,00	1.406,25	180,00	1.012,50	–	–	–	–
Droits de garde	–	–	–	–	40,00	225,00	40,00	225,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	–	–	–	–	–	–	–	–
En € (cumulé)	**250,00**	**1.406,25**	**348,00**	**1.388,50**	**240,00**	**675,00**	**240,00**	**675,00**
En % (annualisé)	1,25%	1,25%	1,74%	1,23%	1,20%	0,60%	1,20%	0,60%
Coût total TVAC								
En € (cumulé)	**444,50**	**2.419,31**	**527,80**	**2.318,88**	**390,40**	**1.440,00**	**390,40**	**1.440,00**
En % (annualisé)	2,22%	2,15%	2,64%	2,06%	1,95%	1,28%	1,95%	1,28%

Obligation négociée sur le marché secondaire de maturité résiduelle de 5 années

CONV. = Gestion CONVICTION. Montants en euros. Pourcentages annualisés.

Frais / bénéficiaire	CONV. An 1	CONV. 5 ans	CSI An 1	CSI 5 ans	CPI An 1	CPI 5 ans	RTO An 1	RTO 5 ans
En faveur de Tiers								
TVA	52,50	262,50	37,80	189,00	8,40	42,00	8,40	42,00
Taxe sur opérations de bourse	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00
Commissions sur les produits d'investissement	–	–	–	–	–	–	–	–
En € (cumulé)	**76,50**	**286,50**	**61,80**	**213,00**	**32,40**	**66,00**	**32,40**	**66,00**
En % (annualisé)	0,38%	0,29%	0,31%	0,21%	0,16%	0,07%	0,16%	0,07%
En faveur de Pire AM								
Frais de transactions	–	–	160,00	160,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Rémunération de service	250,00	1.250,00	180,00	900,00	–	–	–	–
Droits de garde	–	–	–	–	40,00	200,00	40,00	200,00
Revenus sur les produits d'investissement (Trailer Fees)	–	–	–	–	–	–	–	–
En € (cumulé)	**250,00**	**1.250,00**	**340,00**	**900,00**	**240,00**	**400,00**	**240,00**	**400,00**
En % (annualisé)	1,25%	1,25%	1,70%	0,90%	1,20%	0,40%	1,20%	0,40%
Coût total TVAC								
En € (cumulé)	**326,50**	**1.536,50**	**401,80**	**1.113,00**	**272,40**	**466,00**	**272,40**	**466,00**
En % (annualisé)	1,63%	1,54%	2,01%	1,11%	1,36%	0,47%	1,36%	0,47%

SICAV Placeuro Euro Corporate Bonds - Dis (TER 1,62%)

CONV. = Gestion CONVICTION. Montants en euros. Pourcentages annualisés.

Frais / bénéficiaire	CONV. An 1	CONV. 5 ans	CSI An 1	CSI 5 ans	CPI An 1	CPI 5 ans	RTO An 1	RTO 5 ans
En faveur de Tiers								
TVA	21,00	105,00	37,80	189,00	–	–	–	–
Taxe sur opérations de bourse	–	–	–	–	–	–	–	–
Commissions sur les produits d'investissement	124,00	620,00	124,00	620,00	124,00	620,00	124,00	620,00
En € (cumulé)	**145,00**	**725,00**	**161,80**	**809,00**	**124,00**	**620,00**	**124,00**	**620,00**
En % (annualisé)	0,73%	0,73%	0,81%	0,81%	0,62%	0,62%	0,62%	0,62%
En faveur de Pire AM								
Frais de transactions	–	–	–	–	–	–	–	–
Rémunération de service	100,00	500,00	180,00	900,00	–	–	–	–
Droits de garde	–	–	–	–	–	–	–	–
Revenus sur les produits d'investissement (proper/trailer fees)	100,00	500,00	100,00	500,00	200,00	1.000,00	200,00	1.000,00
En € (cumulé)	**200,00**	**1.000,00**	**280,00**	**1.400,00**	**200,00**	**1.000,00**	**200,00**	**1.000,00**
En % (annualisé)	1,00%	1,00%	1,40%	1,40%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Coût total TVAC								
En € (cumulé)	**345,00**	**1.725,00**	**441,80**	**2.209,00**	**324,00**	**1.620,00**	**324,00**	**1.620,00**
En % (annualisé)	1,73%	1,73%	2,21%	2,21%	1,62%	1,62%	1,62%	1,62%

03 Annexe

Rémunération de Pire AM pour la gestion ou la distribution d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) :

SICAV - Compartiment	Code ISIN	Management Fee de l'OPCVM	Proper Fee pour Pire AM	Trailer Fee pour Pire AM
Placeuro Euro Corporate Bonds C - Cap	LU1541563729	1,15%	0,50%	0,50%
Placeuro Euro Corporate Bonds D - Dis	LU0138070783	1,15%	0,50%	0,50%
Placeuro Euro Corporate Bonds I - Cap	LU2346908416	0,65%	0,50%	
Placeuro Euro Corporate Bonds I - Dis	LU2346908333	0,65%	0,50%	
Placeuro World Equities C - Cap	LU0118831253	1,80%	0,80%	0,80%
Placeuro World Equities D - Dis	LU1541563562	1,80%	0,80%	0,80%
Placeuro World Equities I - Cap	LU2346908507	1,00%	0,80%	
Placeuro World Equities I - Dis	LU2346908689	1,00%	0,80%	
DPAM Horizon B Balanced Strategy - B - Cap	BE6227494943	1,20%		0,60%
DPAM Invest B Equities Euroland - A - Dis	BE0058181786	1,60%		0,80%
DPAM Invest B Equities NewGems Sustainable - A - Dis	BE0946563377	1,60%		0,80%
DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable - A - Dis	LU0907927171	1,00%		0,50%

Le « Management Fee » équivaut à la rémunération qui couvre généralement la gestion journalière, la gestion intellectuelle du portefeuille, la distribution et le contrôle des fonctions déléguées de l'OPCVM.

Le « Proper Fee » est inclus dans le « Management Fee » et équivaut à la rémunération qui couvre uniquement la gestion intellectuelle du portefeuille de l'OPCVM.

Le « Trailer Fee » est inclus dans le « Management Fee » et équivaut à la rémunération qui couvre uniquement la distribution de l'OPCVM.

Coordonnées

Boulevard Audent 29, B-6000 Charleroi — T +32 71 32 54 11

Avenue Marie José 127, B-1200 Bruxelles — T +32 2 842 31 41

Rue du Cygne 9, B-7500 Tournai — T +32 69 42 29 83

Rue de Scoumont 3, B-6230 Rosseignies — T +32 498 87 93 00

L'humain est capital.

Pire Asset Management SA
Boulevard Audent 29, B-6000 Charleroi
N° d'entreprise 0428.546.988
RPM Hainaut, division de Charleroi
pire.be
+32 71 32 54 11
info@pire.be